

Compte rendu

Ouvrage recensé :

RAIBAUD, Yves (2005) *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*. Pessac, MSHA, 332 p. (ISBN 2-85892-324-8)

par Martine Geronimi

Cahiers de géographie du Québec, vol. 50, n° 140, 2006, p. 252-253.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/014095ar>

DOI: 10.7202/014095ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org



RAIBAUD, Yves (2005) *Territoires musicaux en région. L'émergence des musiques amplifiées en Aquitaine*. Pessac, MSHA, 332 p. (ISBN 2-85892-324-8)

Dans la collection «Culture en région», dirigée par Jean-Pierre Augustin, le livre de Yves Raibaud nous amène à découvrir le phénomène des musiques amplifiées en Aquitaine. Ce livre fouillé et très bien documenté s'inscrit dans la ligne de la géographie des phénomènes culturels, géographie chère à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Comme le dit Jean-Pierre Augustin dans la préface (p. 11) : «on assiste à de nouvelles relations entre processus culturels, territoires et cohésion sociale et les contours de ces tensions prennent des formes diverses selon la sensibilité accordée aux quatre variables suivantes : le rapport global-local, le rapport privé-public, le rapport gouvernant-gouvernance et le rapport autonomie-hétéronomie».

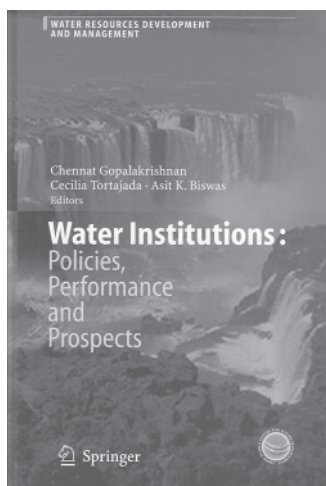
Ces variables sont analysées dans le livre d'Yves Raibaud au travers du prisme des musiques amplifiées et des territoires qui les portent. Mais que signifie le vocable de musiques amplifiées ? L'auteur répond à notre interrogation dès l'introduction (p. 18) en nous expliquant que ce néologisme a été

formé par le sociologue Marc Touché en 1993 et que cette appellation concerne «un ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore comme éléments majeurs, entre autres, des créations musicales et des modes de vie». Au-delà de la nomination d'un phénomène concernant les formes musicales des jeunes, cette appellation s'est vue réappropriée par les instances gouvernementales (collectivités territoriales, administration de l'État français décentralisée en région) afin de gérer les interventions culturelles au sein des différents groupes identifiés par le passé par des appellations diverses, telles rocks, musiques d'aujourd'hui ou musiques actuelles, sous la bannière de *musiques amplifiées*.

L'ouvrage est divisé en trois parties, dont la première nous introduit aux musiques amplifiées, à la géographie de ces musiques urbaines en passant par la sociologie des musiques amplifiées. On y comprend que l'enjeu pour l'État est aussi lié à une volonté voire une nécessité de contrôle des *zones sensibles*, partant de l'hypothèse que ces musiques amplifiées puissent être perçues comme des médiateurs territoriaux. La deuxième partie concerne plus précisément l'étude de cas de l'émergence des musiques amplifiées dans le contexte des territoires musicaux aquitains. La troisième partie, à mon avis la plus intéressante pour la géographie urbaine, porte sur la territorialisation de l'espace et la qualification des lieux. Yves Raibaud nous y donne à voir les dynamiques spatiales régionales synthétisées dans une excellente carte (p. 212), qui laisse comprendre les liens musicaux avec l'Espagne et le Pays Basque. Bordeaux apparaît comme le centre d'un réseau territorial musical élargi à l'Europe du Sud. L'auteur dégage les grandes lignes de la requalification des lieux, ce qu'il appelle les *petites fabriques de territoire*. Enfin, le mérite du travail est que l'auteur, par sa connaissance fine du terrain sait dégager les limites de son sujet, notamment dans sa conclusion sur «les musiques amplifiées à l'épreuve du territoire». Ainsi il

pose très bien la dualité innovation/régression de l'émergence des musiques amplifiées tout en montrant la stabilité des socles anciens musicaux, comme le territoire des *Bandas*.

Martine Geronimi
Université du Québec à Montréal



GOPALAKRISHNAN, Chennai, TORTAJADA, Cecilia et BISWAS, Asit K. (dir.) (2005) *Water institutions: Policies, Performance and Prospects*. Berlin, Springer, 210 p. (ISBN 3-540-23811-5)

Cet ouvrage se veut une étude en profondeur des nombreux enjeux liés à la mise sur pied d'institutions de gestion de l'eau, à leur adaptation aux enjeux locaux de partage et de gestion de la ressource, à leur évolution et capacité d'adaptation à des réalités sociales, politiques, économiques changeantes. Quels sont les facteurs qui font que des institutions de gestion de l'eau sont performantes? Cette réflexion est certes novatrice. Les auteurs la présentent comme une première, ce qui est exagéré: il y a longtemps que des chercheurs francophones étudient les mécanismes institutionnels de gestion de l'eau, en France en particulier, où le laboratoire que constitue la loi sur l'eau de 1962 a déjà suscité bon nombre de travaux scientifiques.

Les trois directeurs de l'ouvrage ont assemblé de nombreux textes présentant un large éventail d'études de cas: gestion de l'eau à Hawaii, au Sri Lanka, en Inde, dans les districts d'irrigation en Chine, dans l'Ouest américain, au Mexique, au Moyen-Orient, en Afrique du Sud. Ces chercheurs sont réputés et leur compétence est reconnue. Les différentes contributions abordent ainsi, tour à tour, les différentes conditions qui ont prévalu lors de la fondation des institutions de gestion de l'eau, les raisons qui ont conduit les fondateurs à opter pour ces arrangements institutionnels; mais aussi les défis qui se posent, le temps passant et les conditions changeant, à ces institutions: dans quelle mesure sont-elles capables de trouver des solutions afin de faire face à leurs contraintes financières, politiques (allocation entre secteurs concurrents; protection de la ressource; adaptation à une structure de la demande en évolution).

Les auteurs proposent une définition intéressante des institutions: elles sont comprises, de façon volontairement très large, comme l'ensemble des règlements et lois, des pratiques réglementaires, des administrations responsables de la gestion de l'eau, y compris les usages de transport, de production hydroélectrique ou d'irrigation, considérées en tenant compte des dimensions sociales, économiques, politiques et culturelles de leur cadre de fonctionnement. Les institutions ne se limitent pas ainsi aux seuls organismes, publics ou privés, expressément chargés de l'administration des usages sociaux ou économiques de l'eau: elles comprennent aussi l'ensemble des règles, légales ou non, implicites ou explicites, internationales ou internes à un État, qui articulent et structurent l'ensemble des demandes formulées par les différents secteurs de la demande, agriculture, industrie, agglomérations, transport, production hydroélectrique, loisirs et protection environnementale. Cette approche a l'avantage de pouvoir intégrer un ensemble de composantes plus vaste que le seul aspect administratif, qui souvent ne permet pas de rendre compte efficacement de l'ensemble des facteurs qui entrent en jeu